



**ARRETE PORTANT INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE
AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE**

**NOUS, Jean-Dominique BOURDIN,
Président du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Manche,**

VU, le code général de la fonction publique,

VU, le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux, notamment son article 6,

VU, le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux lignes directrices de gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires,

VU, l'arrêté en date du 10 mars 2021 établi par le Président du Centre de Gestion de la Manche, instituant les lignes directrices de gestion en matière de promotion interne, des agents des collectivités territoriales et des établissements publics affiliés au Centre de Gestion de la Manche, à compter du 1^{er} janvier 2021 pour une durée de 3 ans,

VU, l'avis émis par la commission promotion interne de la Catégorie C le 28/06/2022,

ARRÊTONS

ARTICLE 1^{er} : Sont inscrits sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, à compter du 1^{er} juillet 2022, en application des dispositions de l'article 6,1° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé :

- Monsieur Antoine ADAM, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE FERMANVILLE,
- Monsieur Vincent BOURDEAUX, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE,
- Monsieur Sébastien CHERBONNEL, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER,
- Monsieur Philippe CORCUFF, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE SAINT-LO,
- Monsieur Michaël COUENNE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE GRANVILLE,
- Monsieur Alexis DANICAN, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOCAGE,
- Monsieur Mario D'INCAN, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Grégory DUPONT, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DU BAUPTOIS,
- Madame Jocelyne FAGGI, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE GRANVILLE,
- Monsieur Vincent FERREY, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO,
- Monsieur Ludovic FONTAINE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE COUTANCES,

- Monsieur Pascal FONTAINE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE GRANVILLE,
- Monsieur Loïc GILLETTE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE LE VAL-SAINT-PERE,
- Madame Corinne GOUBARD, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE SAINT-LO,
- Monsieur Philippe HUET, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la COMMUNE DE LA MEAUFFE,
- Monsieur Manuel JOUAN, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE SAINT-LO,
- Monsieur Pascal LAVARDE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE GRANVILLE,
- Monsieur Karl LÉBOUCHER, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE GRANVILLE,
- Monsieur Cédric LÉBOUTEILLER, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE COUTANCES,
- Monsieur Thierry LEGABLIER, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE DUCEY-LES CHERIS,
- Monsieur Jean-Philippe LEMOIGNE, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE SAINT-LO,
- Monsieur Patrick LENORMAND, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE LESSAY,
- Monsieur Samuel LEROY, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Joël MAUGER, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Charly PIEN, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE SAINT-LO,
- Madame Arlette PIERRE, agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à la VILLE DE SAINT-LO,
- Madame Nathalie SIMON, agent spécialisé principal de 1^{ère} classe des écoles maternelles à la VILLE DE LA HAGUE,
- Monsieur Yaneck VAUBERT, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DU BAUPTOIS.

ARTICLE 2 : Est inscrit sur la liste d'aptitude d'accès au grade d'agent de maîtrise, au titre de la promotion interne, avec condition d'examen professionnel, à compter du 1^{er} juillet 2022, en application des dispositions de l'article 6,2° du décret n°88-547 du 6 mai 1988 susvisé :

- Monsieur Olivier BIGOT, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT,
- Madame Stéphanie BILLOT, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE SAINT-JAMES,
- Monsieur Damien BODIN, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50),
- Monsieur Laurent CHUQUET, adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe à la VILLE DE SAINT-LO,
- Monsieur Raphaël FOUASSE, adjoint technique territorial à la VILLE DE SAINT-JAMES,
- Monsieur Aurélien GESLIN, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la COMMUNE DE LA HAYE-PESNEL,
- Monsieur Yannick GOHIN, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE GRANVILLE,

- Monsieur Pierre LAISNE, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE LES PIEUX,
- Monsieur Julien LAISNEY, adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe à la VILLE DE COUTANCES.

ARTICLE 3 : La validité de la présente liste d'aptitude est de deux ans, soit du **1^{er} juillet 2022** au **30 juin 2024**.

L'agent qui ne serait pas recruté à l'issue de ces deux ans, devra faire connaître, par courrier adressé au Président du Centre de Gestion de la Manche, son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude, une troisième année, au moins un mois avant l'arrivée à son terme, soit au plus tard le **31 mai 2024**.

De même, si l'agent n'était pas recruté à l'issue de la troisième année, il devra faire connaître son intention d'être maintenu sur la liste d'aptitude une quatrième année, au moins un mois avant l'arrivée au terme des trois ans, soit au plus tard le **31 mai 2025**.

ARTICLE 4 : **Le Directeur du Centre de Gestion sera chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de la Manche, et copies à :**

- Monsieur le Sous-Préfet d'Avranches,
- Madame la Sous-Préfète de Cherbourg,
- Madame la Sous-Préfète de Coutances,
- Madame le Maire de la COMMUNE DE FERMANVILLE,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE LA HAYE-PESNEL,
- Monsieur le Maire de la COMMUNE DE LA MEAUFFE,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE COUTANCES,
- Madame le Maire de la VILLE DE DUCEY-LES CHERIS,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE GRANVILLE,
- Madame le Maire de la VILLE DE LA HAGUE,
- Madame le Maire de la VILLE DE LE VAL-SAINT-PERE,
- Madame le Maire de la VILLE DE LES PIEUX,
- Madame le Maire de la VILLE DE LESSAY,
- Monsieur le Maire de la VILLE DE SAINT-JAMES,
- Madame le Maire de la VILLE DE SAINT-LO,
- Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES COUTANCES MER ET BOGAGE,
- Monsieur le Président de la COMMUNAUTE DE COMMUNES GRANVILLE, TERRE ET MER,
- Monsieur le Président de la SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA MANCHE,
- Monsieur le Président de la SYNDICAT DEPARTEMENTAL DE L'EAU DE LA MANCHE (SDEAU50),
- Monsieur le Président de la SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AEP DU BAUPTOIS,
- Monsieur le Président de la SYNDICAT MIXTE DU POINT FORT,
- Monsieur le Président de la SYNDICAT MIXTE DU POLE HIPPIQUE DE SAINT-LO,
- aux intéressés.

Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date d'affichage.

Affiché le : **30 JUIN 2022**.....

Fait à Saint-Lô, le 28/06/2022

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

050-285000055-20220629-2022-273-AI

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 29/06/2022

Affichage : 29/06/2022

Pour l'autorité compétente par délégation



Le Président,


Jean-Dominique BOURDIN